

N° 5

LAITRE INFOS

Bulletin municipal de Laitre-sous-Amance



Deuxième semestre 2022



2022 et à priori au moins début 2023 marquent le retour à une situation sanitaire plus sereine permettant l'organisation de diverses manifestations publiques (fête du village, réunions publiques, accueil des nouveaux habitants...) où il est enfin possible de vous rencontrer plus librement. Je serai notamment très heureux de le faire lors des vœux de la Mairie le 8 janvier prochain où je vous espère nombreux.

Le contexte de ces derniers mois, avec le réchauffement climatique, les crises économiques, énergétiques et géopolitiques, nous invitent inévitablement à tous nous interroger collectivement et personnellement sur l'évolution de nos modes de vie, de nos modes de consommation à court/moyen terme. C'est notamment pour cela qu'une partie de ce bulletin municipal est consacrée aux futurs projets liés à la transition écologique. A l'échelle de la commune, nul doute que nous aurons tous ensemble à nous questionner d'ici peu sur les projets à mener dans ce domaine.

Malgré la baisse des diverses aides de l'Etat et la hausse des dépenses pour la commune, notamment énergétiques, la gestion rigoureuse de notre budget devrait nous permettre de mener tout de même à bien les projets prévus début 2023, dont la réfection de la chaussée rue De Gaulle attendue de longue date. Le projet concernant la réhabilitation des bâtiments communaux est quant à lui en cours et finalement deux tranches de travaux devront être programmées entre 2023 et 2026.

Pour autant, la conjoncture compliquée nous conduira sans doute à devoir reporter certains projets communaux prévus ces 2-3 prochaines années.

Toujours à votre écoute et ouverts aux échanges, les élus de l'équipe municipale seront ravis de vous rencontrer lors des permanences du samedi matin (10h/12h) et au besoin n'hésitez pas à nous interpeller dans le village.

Je vous souhaite une bonne fin d'année 2022 et de belles fêtes de Noël.

Mickaël MEVELLEC, Maire de Laitre-sous-Amance

SOMMAIRE

- Page 3 : Le village au quotidien
- Page 4 :
- Page 5 : Ecologie – Embellissement
- Page 6 : Transition écologique
- Page 7 :
- Page 8 : Aménagements et Travaux
- Page 9 :
- Page 10 : Infos – COM COM
- Page 11 : Etat civil - Evènements
- Page 12 : Pour Contacter la Mairie



LE VILLAGE AU QUOTIDIEN

Placette devant l'ancienne école

Entre juin et août, vous avez proposé des noms pour la petite place située devant l'ancienne école. Courant septembre, vous avez eu à choisir parmi les 4 propositions les plus citées. Sur les 46 réponses parvenues nous avons « **placette des écoliers** » arrivée en tête, juste devant « **placette du couarail** ».

Lors du Conseil Municipal du 25 octobre, il a donc été décidé de nommer cet espace jusque-là sans nom « **PLACETTE DES ECOLIERS** ».

Par ailleurs, la rue qui longe l'église, perpendiculaire aux rues St Laurent et des 3 évêchés, également sans dénomination, a tout naturellement été nommée "rue de l'église" par les élus municipaux.



Inauguration Belvédère Jean SIMONIN



Le belvédère Jean Simonin a été inauguré par le Maire Mr MEVELLEC, en présence de la famille de Jean et de plusieurs habitants du village.

Un hommage voulu en sa qualité de maire de 1983 à 1995, il a créé le Jumelage Franco-Allemand et a initié le Cercle St Laurent pour les Anciens.

Agriculteur, membre de la Chambre d'Agriculture et de la CAL, il était décoré du Mérite Agricole. Il était aussi très impliqué dans le fleurissement du village.

Les anecdotes évoquées par Rémi son fils ont ému Christiane l'épouse de Jean et l'assemblée réunie sur cet espace qui lui est désormais dédié.



LE VILLAGE AU QUOTIDIEN

Cérémonie d'accueil des nouveaux habitants

Fin octobre, nous avons accueilli 8 des 13 familles arrivées ces derniers mois dans notre village. Le maire, assisté des élus municipaux, a présenté le rôle de chacun, les projets réalisés depuis 2 ans et ceux à venir, sans oublier un rappel des conditions du bien-vivre ensemble.



Le Foyer Rural les a informé de son fonctionnement et de ses activités parmi lesquelles celle des Mitrons : une distribution gratuite de pain/viennoiseries sera appréciée. Nos producteurs locaux leur ont offert de leurs produits. S'en est suivi un apéritif auquel l'association locale des vignerons du Haut Rouau a contribué. Prochaine cérémonie au printemps 2023.

Fleurissement

La commune s'est inscrite au label "Villes et villages fleuris". Un jury du Conseil Départemental passera entre mai et juillet 2023 pour évaluer notre commune.

En plus des travaux d'embellissement végétal déjà réalisés depuis 2 ans par la municipalité et ceux à venir, nous comptons sur votre aide pour désherber et valoriser l'espace devant votre habitation, notamment en le fleurissant. Un petit cadeau remerciera tous les foyers ayant objectivement contribué à la mise en valeur de notre beau village.



L'aménagement des abords de la voie verte



Suite aux sollicitations de la municipalité courant 2021 et la production d'un projet détaillé début 2022, des échanges ont eu lieu à la rentrée entre les élus et les techniciens de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné afin d'aménager les grandes bandes herbeuses situées le long de la voie verte près de la station d'épuration, ainsi qu'à l'intersection de la route de Laneuvelotte (terrain de l'ancienne gare).

Ces grandes parcelles appartiennent à la Communauté de Communes et, bien que situées sur la commune de Laître, ce travail collaboratif était nécessaire. A la suite duquel un accord de principe a été acquis concernant l'amélioration des infrastructures en bois, mais aussi la plantation d'arbres

et d'arbustes afin de rendre agréables ces espaces aujourd'hui peu attractifs pour les nombreux utilisateurs de la voie verte. Ce projet sera proposé aux élus intercommunaux dans le budget 2023, en espérant qu'il soit retenu en avril, puis mis en œuvre au cours de l'année.

La végétalisation de ces espaces contribuera au développement de la trame verte dans la vallée de l'Amezule en cohérence avec la plantation de la haie sur la liaison "chemin de dessous de Laître / voie verte". Cette haie plantée au printemps dernier par les élus municipaux et quelques habitants, n'a pas subi trop de dégâts malgré l'importante sécheresse de l'été dernier et devrait rapidement prendre de l'ampleur. Le remplacement des végétaux n'ayant pas résisté sera réalisé courant 2023.

Entretien des haies

Le Conseil Départemental, le CPIE de Champenoux et la Chambre d'Agriculture ont convié les agriculteurs pour redécouvrir les bienfaits des haies dans nos campagnes.

La Ferme du Mesnil, ferme ambassadrice 54 certifiée haute valeur environnementale a accueilli l'événement pour une démonstration de taille avec engins ou manuelle. Le but étant de former les haies selon les objectifs de stockage de carbone, à l'accueil écologique d'espèces utiles à la destruction des nuisibles sur les cultures, au rôle paysager mais aussi de production de bois. Un réel enjeu écologique aux multiples bénéfices.



TRANSITION ECOLOGIQUE

Et si c'était le moment de passer au solaire ?

Avec l'augmentation des prix de l'énergie et la diminution du prix des panneaux photovoltaïques, vous avez peut-être eu envie de vous tourner vers une installation solaire ? Et ça peut être une bonne idée !

Laître-sous-Amance, avec sa butte orientée plein sud, s'y prête parfaitement, l'installation vous permettra à terme de gagner de l'argent et votre maison prendra de la valeur.



Attention cependant aux arnaques. Voici quelques conseils pour éviter les pièges ...

Pour évaluer le potentiel de votre toiture, consultez le cadastre solaire sur le site de la communauté de communes : <https://www.comcom-sgc.fr/vivre/habitat-urbanisme/cadastre-solaire/>.

La puissance d'une installation est donnée en kilowatt crête (kWc). Pour évaluer la production dans votre secteur, consultez le site BDPV (<http://www.bdpv.fr>) qui donne accès aux performances des installations autour de chez nous.

Vous pourrez souscrire un contrat en autoconsommation totale avec ou sans revente du surplus (l'énergie non consommée étant dans ce cas revendue à EDF), ou en vente totale.

Si vous choisissez l'autoconsommation, le plus commun aujourd'hui, il faudra optimiser votre consommation pendant la journée, le prix de revente à EDF étant relativement bas.

Consultez votre facture d'électricité en relevant bien le montant de votre consommation annuelle (notée en kilowatt heure, kWh) afin de ne pas sur-dimensionner votre installation, sachant que vos panneaux ne produiront que dans la journée et principalement en été.

Des simulateurs permettent d'estimer votre production potentielle (<https://autocalsoleinesolaire.org/>).



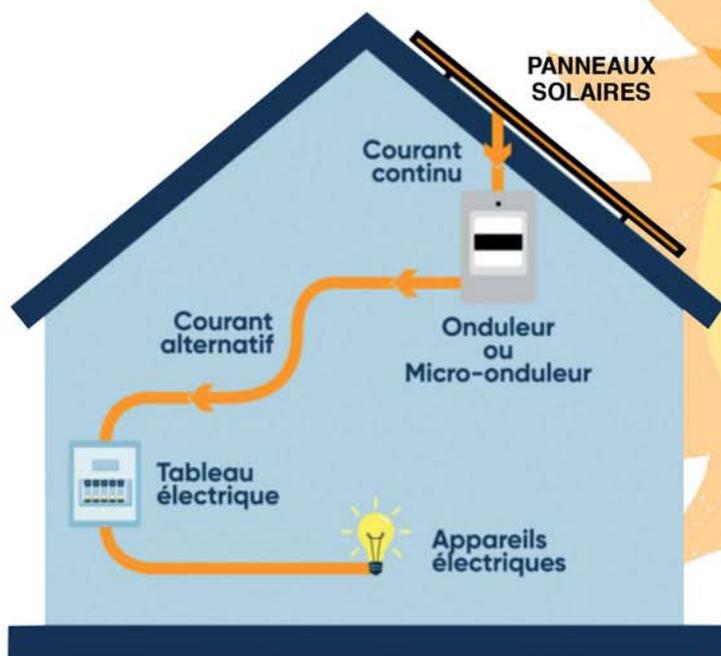


Le coût de l'installation est d'environ 2000 à 3000 € le kWc.

Prenons l'exemple d'une installation de 3 kWc (correspondant à 7 - 8 panneaux solaires), qui se paye entre 7000 et 9000 € en fonction de la complexité du chantier et de la qualité du matériel. Sur ce prix vous aurez une aide de 1290 €, et une production d'environ 2500 kWh par an. La rentabilité est le plus souvent atteinte entre 8 et 18 ans au prix actuel de l'électricité, sachant que les panneaux sont garantis jusqu'à 40 ans selon la marque, et que le prix de l'énergie va augmenter dès l'année prochaine. L'installation d'un tel dispositif permet donc de générer un revenu sur la durée de vie des panneaux.

Si vous souhaitez vous équiper, rapprochez-vous de l'Agence Locale pour l'Energie du Climat, l'ALEC (www.alec-nancy.fr), qui vous conseillera. Vous trouverez également de nombreuses informations auprès d'une association de particuliers producteurs, GPPEP (<https://forum-photovoltaïque.fr>), notamment pour une assistance en cas de litige avec une entreprise peu scrupuleuse.

FONCTIONNEMENT DES PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES



Afin d'éviter les arnaques, **ne répondez jamais aux sollicitations de démarcheurs, mais tournez-vous vers des entreprises certifiées RGE listées sur le site de l'ALEC**, certification qui est nécessaire pour l'accès à certaines aides : <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>.

Demandez au moins 3 devis et faites-les vérifier par l'ALEC avant toute signature. Une déclaration préalable de travaux est à réaliser auprès de la mairie avant le début des travaux. Pensez également à déclarer votre installation à votre assurance après la pose.



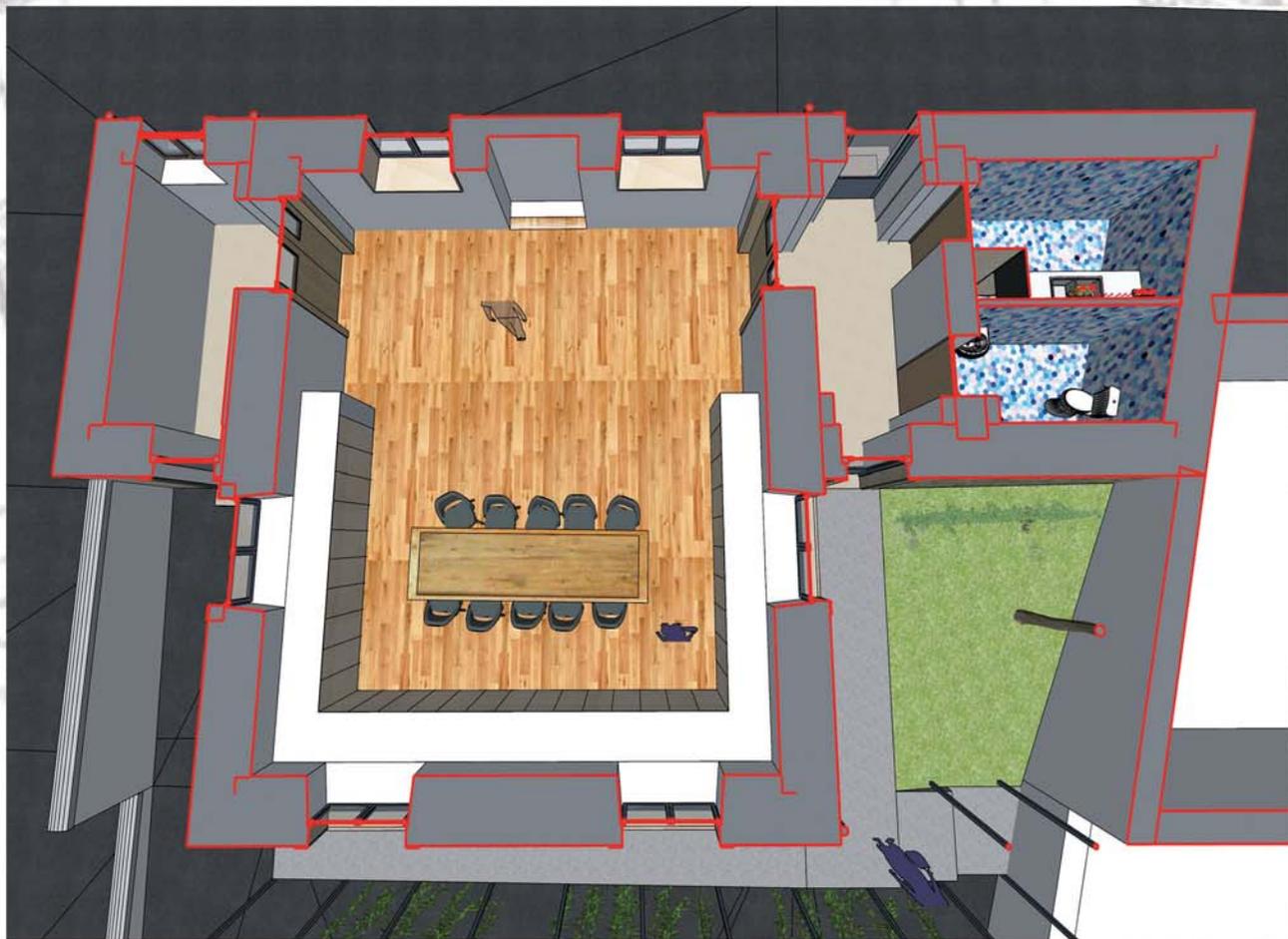
AMENAGEMENTS ET TRAVAUX

Réhabilitation de l'ancienne école et bâtiment mairie/salle des fêtes

Tel qu'annoncé début 2021, un groupe de travail s'est réuni régulièrement pour réfléchir, avec l'aide de l'architecte-conseillère du CAUE 54, sur le projet de réhabilitation de l'ancienne école (sous-exploitée depuis 4 ans, plus aux normes et très énergivore) ainsi que du bâtiment mairie/salle des fêtes (mauvaise isolation phonique et thermique), en tenant compte :

- des besoins actuels et futurs de la commune et des usagers,
- de la nécessité d'aménagement des locaux pour les PMR,
- des besoins de réduction des frais de fonctionnement du bâtiment, surtout énergétiques.

Une procédure adaptée pour la conception et l'exécution de ces travaux a été lancée début 2022, avec le choix d'un bureau d'étude en juin.



Les architectes ont soumis 3 scénarios qui ont été exposés et débattus lors de la réunion publique du 20 octobre.

Le bureau d'étude a présenté fin novembre au Conseil Municipal un projet avec une esquisse des futurs travaux à réaliser et un pré-chiffrage.

Suite à cela, et notamment compte-tenu du contexte économique, les élus ont décidé de réaliser ces travaux de réhabilitation en 2 phases : en 2023/2024 pour la partie "ancienne école", qui deviendra un tiers lieu regroupant plusieurs usages (dont la bibliothèque), et en 2025/2026 pour la partie "mairie/salle des fêtes".



Sécurisation routière du village

Afin d'améliorer la sécurité dans le village pour les voitures, vélos et piétons, le marquage au sol des signalisations horizontales a été refait au deuxième semestre 2022.

Plusieurs autres actions ont été réalisées récemment ou vont l'être courant 2023, notamment une modification de certaines signalisations routières, la réalisation d'une chicane en bas de la rue des 3 évêchés pour réduire la vitesse, une limitation du passage des poids lourds dans le village, ...

Eclairage public

Pour un intérêt à la fois économique et écologique, il a été installé un éclairage à Led sur l'aire de loisirs, dont l'allumage est piloté par l'éclairage général. Afin de réaliser une économie supplémentaire et tenir compte de la gêne occasionnée par sa puissance, la commune va le dissocier du réseau public. Il y aura un bouton poussoir temporisé permettant d'activer la lumière pour une durée d'utilisation donnée.

Réfection des chaussées

Même si des travaux d'assainissement restent à réaliser d'ici 5 à 10 ans dans ce secteur du village, la municipalité a décidé de remettre en état le revêtement de la rue Charles de Gaulle début 2023 (hors trottoirs), ceci après plus de 15 ans de doléances des riverains.

Ce gros chantier sera en partie financé par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Suite aux demandes répétées de l'équipe municipale fin 2020 et courant 2021 auprès du Conseil Départemental, gestionnaire de cette route, de gros travaux de réfection du revêtement de toute la partie haute de la rue Sophie de Bar ont été réalisés cet été, la chaussée s'étant fortement dégradée. Ils ont complété ceux réalisés sur la partie basse de cette rue plusieurs mois auparavant.

D'autres travaux routiers seront effectués par les équipes du Conseil Départemental d'ici 2 ans entre Laître et Laneuvelotte, sur la RD 86.

Les demandes de travaux ou Permis de Construire: NOUVEAUTÉ

Les déclarations préalables de travaux AVANT de commencer votre chantier sont nécessaires afin de vérifier le respect des règles imposées par le code de l'urbanisme. Ce dossier administratif doit être déposé à la mairie de la commune lorsque l'on a un projet de travaux qui n'est pas soumis à un permis de construire.

Maintenant, cette déclaration peut se faire en ligne via le site : GEOPERMIS.FR

Quelles autorisations pour quels travaux?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

- TOIT**
Toules (réfection toiture) : DP
Auvent, préau
• < 5m² : aucune formalité
• < 20m² : DP
• > 20m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement d'espace en espace d'habitation
• < 5m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• > 20m² : PC
- TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BETON OU BOIS)**
• Sans surélévation ni fondation profonde quelque soit la surface : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5m² : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 20m² : DP
• Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou > 20m² : PC
- PANNEAUX SOLAIRES PARABOLE VELUX**
DP
- VERANDA, TERRASSES COUVERTES**
• < 5m² : aucune formalité
• < 20m² : DP
• > 20m² : PC
- GARAGE**
• < 5m² : aucune formalité
• < 20m² : DP
• > 20m² : PC
- PISCINE**
• < 10m² : non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100m² ouverte : DP
• < 100m² : avec couverture < 1,80m de haut : DP
• > 100m² et/ou couverture > 1,80m de haut et/ou local technique > 20m² : PC
- FACADE RAVALEMENT**
DP
- CREATION FENETRE**
DP
- CABANE BOIS OU BETON**
• < 5m² : aucune formalité
• < 20m² : DP
• > 20m² : PC
- PORTAIL**
DP
- MUR DE CLOTURE, CLOTURE**
DP

Si des travaux modifient les structures porteuses du bâti, un PC est nécessaire. Si il s'agit d'aménagement d'espaces en espaces habitables de plus de 20m², un PC est nécessaire.

LES IMPRIMÉS SONT TÉLÉCHARGEABLES SUR SERVICE-PUBLIC.FR



INFOS – COM COM

Location de la salle communale

Seuls les habitants de LAITRE peuvent louer la salle communale. Vous devez vous adresser à la mairie pour établir le contrat de location et fournir l'attestation d'assurance locative.

Un coût de **100€** par jour et **25€** de chauffage en automne /hiver est demandé ainsi qu'une caution de **600€**.

La vaisselle est désormais à louer soit pour 40 personnes au prix de 80€ ou 80 personnes pour 160€, la casse ou le manque sont facturés.

La salle est louée propre et doit être rendue dans le même état, pour le respect de tous les usagers.

Merci de respecter le voisinage lors de vos locations.



Nouveaux containers au point tri sélectif

Après plusieurs demandes faites auprès de la Communauté de Communes qui gère les déchets, 2 nouveaux conteneurs ont été installés au point tri courant octobre 2022.

Par ailleurs, la fréquence des passages pour le relevage de ces conteneurs est passée à 2 fois par semaine au lieu d'une (mardi et vendredi).

Ceci devrait permettre aux utilisateurs un meilleur service rendu, et l'espoir d'un peu plus de respect sur ce point tri où sont régulièrement retrouvés des dépôts sauvages.



ETAT CIVIL

Nous souhaitons la bienvenue à :

Augustin BLANC, né 15 octobre et à Gabin RIOU, né le 31 octobre 2022

Ils se sont unis :

CIRIEZ Lionel et FRISER Agnès, le 11 juin 2022

DELOY Yohann VEIL Laetitia, le 2 juillet 2022

DELAGNE Aurélien QUARANTA Audrey, le 15 octobre 2022

Ils nous ont quittés :

Jean MEUNIER, décédé le 25 août 2022

Martine GUILLIEM épouse GRANDEMANGE, décédée le 21 septembre 2022

Claude CAROMEL, décédé le 4 octobre 2022

Noé ARTIS, décédé le 21 novembre 2022



COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 2022



Après avoir rappelé les souffrances endurées par nos soldats d'hier et d'aujourd'hui, le maire, en présence des adjoints, a lu un texte et déposé une gerbe au monument aux morts.

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Après 2 ans sans avoir pu organiser cette cérémonie de début d'année chère aux élus et aux habitants, nous vous informons que les vœux de la municipalité auront lieu le dimanche 8 janvier 2023 à 11h00. Nous espérons vous y voir nombreux.



REPAS DES AINÉS

La date retenue pour ce moment de convivialité intergénérationnelle sera le 7 janvier 2023. Tous les habitants de plus de 68 ans sont aimablement invités par la commune, mais il sera possible pour tous de réserver un repas au prix de 25 € pour le partager ensemble à partir de 11h30 dans la salle des fêtes du village. Le repas sera suivi d'un temps pour jouer aux cartes ou autres dans la salle du Conseil.

Par ailleurs, une sortie organisée pour les aînés est prévue au printemps. Nous reviendrons vers les personnes concernées en début d'année 2023.



MAIRIE

Pour contacter la Mairie

Adresse postale : 1 rue Sophie de Bar - 54770 Laître Sous Amance

Téléphone : 03 83 31 12 47

Adresse mail : laître-ss-amance.mairie@wanadoo.fr

*Ouverture au Public le mardi et le Jeudi de 16H30 À 18H30
et le samedi matin de 10H à 12H (présence des élu.es)*

Un cahier de doléances est à votre disposition en mairie.

RESTEZ INFORMES !

LES NOUVEAUX MOYENS DE COMMUNICATION DE NOTRE VILLAGE :



site internet de la mairie :

<http://mairielaitresousamance.fr>

Pour faciliter vos recherches d'informations sur les services communaux, démarches administratives, ...



Facebook

<https://www.facebook.com/laitresous.amance.3>

Pour les actualités sur les événements au fil de l'eau.



Panneau Pocket ®

Permet de recevoir sur votre smartphone des SMS d'alertes, d'urgences, d'informations importantes de la mairie. La réactivité en toute simplicité. Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application, choisir la ou les communes qui vous intéressent. A vos téléphones!